

LETTRE D'INFOS N° 3



10,5 km de déviation
en 2x2 voies

16



ouvrages d'art dont
le viaduc du Roudesse

26

passages
pour animaux



2

échangeurs à
Saint-Hostien
et Le Pertuis

2600

mètres de protections
acoustiques



« La pose de la première pierre du viaduc de Roudesse est une très bonne nouvelle. Avec ces travaux majeurs, l'engagement porté par la Région et par Laurent WAUQUIEZ en faveur d'une route de désenclavement, plus sécurisée, se poursuit et va pouvoir être pleinement tenu. Cela vient prouver encore une fois qu'avec sérieux, détermination et engagement, les ambitions pour notre territoire peuvent devenir réalité.

Comme nous en avons pris l'engagement, ce projet est également exemplaire dans sa mise en œuvre. Les mesures compensatoires environnementales ont été anticipées et réalisées en amont des travaux, afin de limiter les impacts du chantier.

Nous continuerons à avancer, avec rigueur et conviction, pour concrétiser ce projet majeur et répondre aux attentes des habitants de Haute-Loire ».

Fabrice PANNEKOUCKE,
Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

« Alors que beaucoup doutaient de sa réalisation, une nouvelle étape historique a été franchie le 17 avril dernier pour la déviation de la RN 88 avec la pose de la première pierre du viaduc de Roudesse, entre Saint-Hostien et Le Pertuis. Cette avancée marque l'aboutissement d'années de mobilisation, de détermination et de travail acharné face à ceux qui ont trop souvent cherché à freiner ce projet.

La RN88, c'est avant tout un aménagement structurant pour notre territoire que ce soit en termes de mobilité, de sécurité mais également sur le plan économique avec un projet 100 % Auvergne-Rhône-Alpes, porté par des entreprises françaises et des savoir-faire locaux.

L'aménagement du viaduc de Roudesse vient également confirmer qu'il s'agit d'une réalisation exemplaire d'un point de vue environnemental puisque, toutes les mesures compensatoires fléchées ont été finalisées et cela avant le début des travaux.

Très prochainement, une nouvelle étape majeure s'ouvrira avec des aménagements qui permettront à la future 2x2 voies d'enjamber la RD 28. Et je me réjouis déjà de cette nouvelle avancée ».

Laurent WAUQUIEZ,
Député de Haute-Loire et conseiller spécial
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

LE CHANTIER DU VIADUC

Le viaduc du Roudesse sort de terre

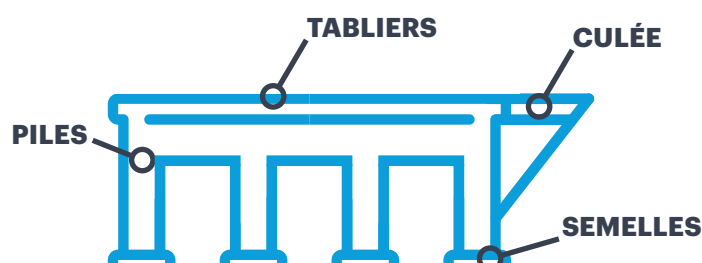
Engagé depuis janvier, le chantier du viaduc du Roudesse franchit une nouvelle étape. Après plusieurs semaines consacrées aux terrassements et aux fondations profondes, le chantier entre progressivement dans sa phase de génie civil visible : autrement dit, les premières parties de l'ouvrage commencent à émerger.

Commencées depuis début mai, les opérations de forage ont permis d'achever la réalisation de 32 pieux de fondation, indispensables pour ancrer solidement certaines piles et culées du viaduc. En parallèle, les terrassements nécessaires à l'implantation des premiers appuis ont largement avancé. À partir de la

mi-avril et surtout en mai, les premières semelles, puis les premières piles, ont commencé à être réalisées : c'est le moment où, concrètement, le viaduc « sort de terre ».

Le chantier mobilise en moyenne une quinzaine de personnes sur le terrain, mais bien davantage si l'on compte l'ensemble des équipes qui interviennent en appui : bureaux d'études, contrôle extérieur, maîtrise d'œuvre et fabrication en atelier. La réalisation de la charpente métallique en cours dans l'usine de l'entreprise Gagne, constitue d'ailleurs l'une des prochaines grandes étapes du chantier.

Coffrage d'une pile



Pour construire un viaduc solide et durable, plusieurs éléments essentiels entrent en jeu :

- **Les piles :** ce sont les "pieds" du viaduc : elles soutiennent l'ouvrage entre ses extrémités.
- **Les culées :** situées aux deux extrémités du viaduc, elles permettent de faire le lien entre l'ouvrage et le sol.
- **Les semelles :** invisibles une fois le chantier terminé, ce sont de larges bases en béton qui assurent la stabilité des piles et des culées.
- **Les tabliers :** c'est la partie supérieure du viaduc qui supportera la future chaussée. Ils reposent sur les piles et les culées.

2 questions à Medhi Lauvergeon

Chef de chantier pieux,
Botte Fondations



Concrètement, comment se déroule la réalisation d'un pieu ?

On commence par forer le sol avec une foreuse à tarière pour créer un trou à la profondeur prévue. Ensuite, du béton est directement injecté dans le forage, puis une cage d'armature en acier est mise en place. La machine enregistre en continu des paramètres pour vérifier que le béton remplit correctement toute la cavité. Chaque pieu est ensuite contrôlé pour garantir sa qualité.

À quoi servent les pieux réalisés sur le chantier du viaduc ?

Ils servent à créer les fondations profondes du viaduc. C'est sur ces fondations que viendront ensuite reposer les piles de l'ouvrage.





Pose de la première pierre du viaduc du Roudesse

RETOUR SUR LA VISITE PRESSE DU 17 AVRIL

Une étape symbolique pour le chantier du viaduc

Vendredi 17 avril, un temps officiel a été organisé sur le chantier du viaduc du Roudesse, en présence de Laurent Wauquiez, conseiller spécial de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de Caroline Di Vincenzo, conseillère régionale ainsi que de représentants de l'État, d'élus locaux, d'entreprises et d'acteurs du territoire.

Cette séquence a marqué une étape symbolique importante pour la déviation de la RN 88 entre Saint-Hostien et Le Pertuis. À cette occasion, les participants ont pu assister au décoffrage de la semelle de la première pile du viaduc. Ce moment concret illustre le passage progressif du chantier vers une phase plus visible, avec les premières parties de l'ouvrage qui commencent à émerger.

Pour Laurent Wauquiez, ce moment résonnait comme une victoire au terme d'un projet discuté depuis plus de quarante ans. « C'est le début d'une nouvelle histoire. Personne ne pensait que l'on y arriverait. C'est plus qu'une infrastructure: c'est l'avenir de la Haute-Loire », a-t-il déclaré. Il a tenu à saluer les services de la Région, de l'État, les entreprises mobilisées.

Les élus locaux ont exprimé le même sentiment de soulagement et de fierté. Isabelle Verdun, maire de Saint-Hostien, a résumé l'état d'esprit général: « C'est une première pierre d'avenir et d'espoir pour notre territoire. » Sébastien Masson, maire du Pertuis, a rappelé que la déviation avait été annoncée dès mars 2017: « On a gravi des montagnes pour en arriver là. »

Très attendu localement, ce chantier répond à des enjeux majeurs pour la Haute-Loire: renforcer la sécurité, fluidifier les déplacements du quotidien, améliorer considérablement les conditions de vie dans les centres-bourgs et contribuer au désenclavement du territoire.

Les travaux vont désormais se poursuivre dans les prochains mois, avec de nouvelles étapes qui seront régulièrement présentées afin de permettre aux habitants et usagers de suivre l'avancement du chantier.

TRAVAILLER MAIN DANS LA MAIN AVEC LES AGRICULTEURS

La Région met en œuvre un dispositif de compensation collective agricole

Prévu par la réglementation, ce mécanisme financé par la Région permet de soutenir des projets bénéficiant au monde agricole local, en réponse aux impacts du projet de déviation de la RN 88 sur les terres et l'activité agricole.

Une enveloppe globale de 420 000 € a été constituée pour les opérations de doublement de la RN 88 à Yssingeaux et de déviation entre Saint-Hostien et Le Pertuis. À ce jour, dix projets collectifs ont déjà été retenus (dont huit ont déjà été financés). D'autres peuvent encore être accompagnés jusqu'à la mise en service de la déviation.

Les aides soutiennent des initiatives concrètes, portées par des structures collectives comme des CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole) ou des groupements d'exploitations agricoles : promotion des agriculteurs du territoire, achat de matériel partagé, modernisation d'équipements, amélioration d'outils de production ou de transformation. L'objectif est de renforcer durablement l'activité agricole du territoire.

Le dispositif est piloté avec l'aide de la Chambre d'agriculture, qui relaie les appels à manifestation d'intérêt et accompagne l'instruction des dossiers.



2 questions à

Laurence Gory

Chargée de mission à la Chambre d'agriculture de Haute-Loire



Comment fonctionne concrètement le comité de sélection des projets ?

Le comité est composé notamment de 2 élus de la Région, de la Direction départementale des territoires, de la Chambre d'agriculture et d'élus des communautés de communes concernées. Nous examinons les dossiers selon une grille de critères validée ensemble : caractère collectif, ancrage territorial, innovation, intérêt et plus-value pour l'agriculture. Une fois le projet approuvé, la Région débloque les fonds via la Caisse des Dépôts.

Quels conseils donneriez-vous à des agriculteurs ou à un groupement souhaitant monter un dossier ?

Tout d'abord, nous contacter dès l'idée du projet ! Nous pouvons aider à vérifier la structuration et l'admissibilité du dossier. Le budget doit aussi être préparé. On vérifie s'il peut être éligible à d'autres sources de subvention. La compensation ne doit pas se substituer aux autres subventions. Elle a vocation à soutenir des projets qui ne s'inscrivent pas dans les cadres des dispositifs classiques, tout en apportant également un complément d'aide.

ZME: un temps d'échange utile avec les exploitants agricoles

Mardi 24 février, les exploitants agricoles concernés par les zones de matériaux excédentaires (ZME) ont été invités à une réunion d'information et d'échanges au Pertuis, en présence de la Région et de la maîtrise d'œuvre du projet.

Ce temps de rencontre a permis de répondre aux questions des participants et de rappeler plusieurs points importants. Les ZME n'ont pas vocation à accueillir des déchets ou des gravats: elles servent uniquement à entreposer des terres naturelles excavées localement lors des travaux de la déviation.

Leur mise en dépôt répond à une réglementation stricte, avec des contrôles à chaque étape pour garantir la qualité des matériaux et leur compatibilité avec les terres agricoles.

Les échanges ont également porté sur l'objectif de restituer au plus vite l'usage agricole des parcelles, qu'il s'agisse de cultures ou de pâturages, ainsi que sur les indemnités prévues pendant la période d'occupation temporaire et lors de la reconstitution du potentiel cultural.

À l'issue de la réunion, un document disponible sur la plateforme a été remis à chaque participant pour prolonger les échanges et apporter des réponses concrètes.

Site remis en état et restitué pour son exploitation. (montage photo)



L'objectif est de restituer un espace bonifié capable d'accueillir du pâturage ou de la culture, selon l'usage du site.



Coupe d'une Zone de Matériaux Excédentaires

TERRES VÉGÉTALES

Les terres végétales sont remises en place par dessus les matériaux excédentaires.

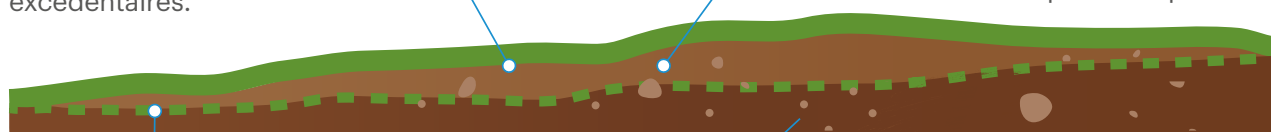
MATÉRIAUX EXCÉDENTAIRES

Les matériaux excédentaires sont disposés uniformément sur le terrain de manière à compenser la pente.

Emplacement initial des terres végétales qui vont être retirées.

ZME SÉLECTIONNÉE

Sol naturel en légère pente.



MESURES POUR L'ENVIRONNEMENT

Sensibiliser les jeunes par l'action

Apprendre en plantant, observer en participant: les jeunes du territoire sont associés aux actions engagées pour la biodiversité autour de la déviation de la RN 88.

Une première opération a déjà eu lieu le 23 janvier 2026 à Saint-Didier-en-Velay, avec une classe de CE2 de l'école Françoise Dolto. Accompagnés sur le terrain, les élèves ont participé à la plantation d'une haie et découvert, de façon concrète, le rôle de ces aménagements pour la biodiversité et les paysages.

Cette démarche s'est poursuivie le 5 mai avec le lycée agricole d'Yssingeaux avec un premier temps d'échange avec une classe de seconde professionnelle nature-jardin-paysage-forêt autour du sujet de transplantation d'espèces végétales patrimoniales. Dans les prochains mois, d'autres occasions de participer concrètement sur les sites des mesures de compensation écologique seront proposées. Encadrés par leurs enseignants, les jeunes pourront mobiliser leurs premières compétences en aménagement, agroéquipement, paysage, forêt et espaces naturels.

3 questions à

Bertrand Ferraton

Enseignant en aménagements paysagers,
Lycée agricole George Sand Yssingeaux

Pourquoi était-il important pour le lycée agricole d'Yssingeaux de s'associer à cette action autour des mesures environnementales?

Cette démarche s'inscrit pleinement dans nos missions éducatives, territoriales et professionnelles. Elle permet d'ancrer les apprentissages dans le concret: les élèves ne travaillent plus sur des notions théoriques, mais sur des actions réelles, restauration de milieux, préservation des espèces, reconstitution d'habitats, en lien direct avec le chantier de la déviation de la RN 88. C'est aussi une manière de renforcer notre rôle d'acteur local, en nous impliquant aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans des projets d'intérêt général. Les élèves deviennent également des relais auprès du grand public sur des mesures souvent méconnues.

La classe de seconde

En quoi ce type d'intervention est-il complémentaire des enseignements des élèves de seconde professionnelle?

Elle crée un lien direct entre les notions vues en cours (biodiversité, écosystèmes, gestion des milieux) et leur application sur le terrain. Les élèves observent en situation réelle pourquoi et comment sont mises en place des mesures compensatoires. En découvrant des acteurs du territoire et des cas concrets, ils se projettent plus facilement dans leur futur métier.

Qu'est-ce que cette participation peut apporter dans leur regard sur les projets d'aménagement?

Elle leur permet de dépasser une vision simplifiée des infrastructures pour en comprendre la complexité: concilier développement du territoire, contraintes techniques et enjeux environnementaux. Ils prennent conscience que ces projets intègrent des démarches visant à éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels. Cette immersion nourrit une vision plus nuancée et peut susciter des vocations pour les métiers de l'environnement et de l'aménagement.

LES FUTURS TRAVAUX DE LA RD 28

RD 28: décalée, jamais coupée

En juin démarre un volet important du chantier de la déviation de la RN 88 : celui qui permettra à la future 2x2 voies d'enjamber la RD 28. Cet axe, qui relie Le Pertuis à Saint-Julien-Chapteuil, est utilisé au quotidien par de nombreux usagers, transports scolaires et agriculteurs. L'objectif est de minimiser leurs désagréments en garantissant la circulation routière pendant toute la durée des travaux.

Pour mener à bien ces travaux, confiés à Campenon Bernard Centre-Est, quatre phases opérationnelles sont prévues :

- **De septembre à octobre 2026 :** les travaux se concentreront sur la réalisation des déviations provisoires de la RD 28 avec les terrassements de remblais contigus à la RD 28 actuelle. Cette séquence nécessitera une circulation alternée.
- **D'octobre 2026 à juin 2027 :** les usagers utiliseront les déviations provisoires de la RD 28 nouvellement réalisées, permettant ainsi l'exécution des travaux de construction de l'ouvrage d'art nécessaire au rétablissement futur de la RD 28 et du GR 40 (OA 9 sur le plan) ainsi que les travaux de terrassement et de chaussée du rétablissement futur de la RD 28 définitive.
- **Entre avril et juin 2027 :** la RD 28 actuelle sera raccordée au rétablissement de la RD 28 définitive. La circulation sera alternée sur une voie à nouveau pendant de courtes périodes.
- **D'avril à août 2027 :** le rétablissement définitif de la RD 28 sera ouvert à la circulation et la déviation provisoire de la RD 28 sera déconstruite. Un second ouvrage d'art sera bâti pour l'accès aux parcelles agricoles et le passage de la faune (OA 8 bis).

POUR ANTICIPER VOS TRAJETS



Pendant toute la durée des travaux, la circulation routière sera soumise à une vitesse réglementaire maximale de 50 km/h pour les véhicules légers et 30 km/h pour les poids lourds. Ce type de chantier étant soumis à des ajustements de planning, notamment en cas d'intempéries, les dates précises de mise en alternat seront précisées ultérieurement. La Région vous tiendra informés.



CHIFFRES CLÉS

→ **2200 usagers** usagers par jour sur la RD 28 actuelle

→ **17 mois de travaux** de travaux tenant compte de 2 mois de préparation

- OA9 : passage inférieur de type voute en béton armé d'environ 80 m de longueur
- OA8 bis : passage inférieur de type cadre fermé en béton armé d'une longueur d'environ 30 m de longueur



Vue sur la RD 28 - mars 2026

Pourquoi les travaux semblent-ils déjà visibles?

Il ne s'agit pas encore des travaux proprement dits ! Simplement, pendant l'hiver, les terrains autour de la RD 28 nécessaires à l'emprise des travaux ont été dégagés et protégés. Ils sont ainsi défavorables à une reprise de la végétation et à la reconquête de la faune sauvage. Comme l'impose l'arrêté d'autorisation environnementale du projet, la Région a également réalisé les mesures de compensation écologique préalables à ces travaux.

Le chantier en images

Mise en place du coffrage d'une pile



Mesures compensatoires :
installation d'un pierrier

Opération de ferrailage



Accédez à la plateforme

<https://rn88shlp.auvergnerhonealpes.fr/>

**Un outil simple et interactif,
pensé pour que chacun
puisse rester connecté !**

Conception/réalisation : Etat d'Esprit - juillet 2026 - Photos :
© Région Auvergne Rhône Alpes - Laurence Barruel, Ecolapse - Nicola Gilbert.

